

Prestations de retraite supplémentaires

Les solutions que nos gouvernements ont adoptées depuis ont toujours été les mêmes, savoir qu'elles n'ont jamais réussi à freiner la hausse des prix, ont toujours conduit davantage à une dépréciation du dollar, de sorte que le consommateur canadien a toujours du mal à joindre les deux bouts. Quelle est la cause de cette folie furieuse de la hausse du coût de la vie? C'est que le gouvernement, a négligé de s'attaquer à la vraie source du mal. Le gouvernement fait face à une crise semblable à celle des années 30, avec cette différence qu'au lieu d'être témoins d'un effondrement des prix, nous voyons une explosion des prix qui a le même effet tant sur la population que sur l'épargne.

On s'était habitué jadis à faire des économies en vue de s'assurer une retraite heureuse, à l'abri du risque d'une perte de revenu à un âge avancé. Cette conception est en train de disparaître avec la perte du pouvoir d'achat du dollar.

En effet, monsieur l'Orateur, dans la lettre annuelle publiée par la Banque canadienne impériale de Commerce, on relève des chiffres très intéressants sur l'évolution économique au Canada, notamment en ce qui concerne le pouvoir d'achat du dollar canadien. Si l'on prend comme base la valeur de 100 cents du dollar, en 1961, on se rend compte qu'en 1962 la valeur du dollar se situait à 98.8c., et en 1971, à 75c. seulement. Cela veut dire que le dollar a perdu, dans l'espace de dix ans, au moins 25 p. 100 de sa valeur.

Ainsi, celui qui a épargné \$1,000 en 1961, n'avait plus, en 1971, qu'une valeur de \$750. Par conséquent, cette inflation galopante constitue un vol de celui qui a tenté d'économiser, qui s'est privé pendant ses années actives de travail pour faire quelque économie afin de s'assurer une retraite plus prospère. La hausse des prix le spolie de ses économies, d'où le manque de stimulant à l'épargne.

Les contributions à un fonds de pension, soit dans l'entreprise privée, soit dans la Fonction publique, subissent les contrecoups de la même situation. Certains gens, qui travaillent pour le compte de sociétés, s'ils sont en assez grand nombre, se regroupent pour s'assurer une retraite à un âge assez avancé, encore trop avancé aujourd'hui, avec les facilités de production que nous connaissons. Mais lorsqu'arrive le moment de la retraite, ils constatent que l'argent dont ils se sont privés pendant 30, 35 ou 40 ans de travail a perdu de sa valeur. Il ne leur assure plus les conditions de retraite qu'ils avaient prévues.

Par conséquent, le bill C-220, actuellement à l'étude, tente de corriger cette situation en indexant les pensions de retraite de certaines catégories de fonctionnaires fédéraux, de façon à ce que ces pensions augmentent au même rythme que la hausse constante du coût de la vie. Mais aucune disposition de la loi n'empêchera les prix d'augmenter, de sorte que le retraité n'est pas plus avancé après qu'avant. Il se trouvera toujours dans la même situation, et étant donné que le système fiscal est conçu de telle façon qu'on impose le contribuable selon un pourcentage du revenu, et qu'on fixe la taxe de vente selon un pourcentage des prix, il s'ensuit que plus les prix augmentent, plus que les taxes imposées par les trois paliers de gouvernement sont élevées, de sorte que l'ouvrier, le travailleur ou le retraité doivent faire face à des impôts et à des taxes de plus en plus élevés.

Alors la situation qui prévaudra pour les retraités qu'on veut soulager par le bill C-220 en sera une où leur revenu deviendra un peu plus élevé.

Comme il s'agit de revenus imposables, ils auront plus d'impôts à payer et ils ne seront pas plus avancés après

[M. Laprise.]

avoir obtenu cette augmentation de pension qu'ils l'étaient auparavant, et les prix continueront à augmenter pour eux comme pour tous les autres.

Étant donné cette situation, monsieur l'Orateur, les gens doivent chercher à travailler plus longtemps, même si l'ensemble de l'économie peut se dispenser de leurs services à un âge moins avancé qu'auparavant. Leurs besoins sont de plus en plus grands et la valeur du dollar est de moins en moins élevée. Dans l'histoire, on rapporte ce qui suit, et je cite la *Gazette du Travail* de novembre 1970:

L'espérance de vie d'un Grec de l'antiquité était de 18 ans. Il y a 100 ans, en Occident, elle atteignait probablement 30 ans environ. De nos jours, pour l'ensemble de la population du globe, elle est de 60 ans et plus pour une personne sur 14. En URSS, cette proportion est de une sur 11; en Amérique du Nord et en Europe, de une sur 7.

Or, les progrès accomplis en hygiène, en diététique et sciences connexes ont prolongé la durée de la vie. Ils l'ont même, en ces derniers temps, grandement améliorée. Il n'en est pas moins évident que l'âge crée de grandes difficultés aux travailleurs. Car, sur le marché du travail, l'âge d'un homme ou d'une femme auquel s'applique l'appellation de «travailleur âgé» s'abaisse au lieu de monter comme on pourrait s'y attendre en tablant sur la vigueur accrue et la meilleure santé de la population d'âge mûr.

Un proverbe existe à l'effet qu'il ne s'agit pas de vivre vieux mais, ce qui est important, de rester jeune longtemps. Et j'estime, monsieur l'Orateur, que, grâce aux progrès de l'hygiène et de la science médicale, on est parvenu à rester jeune plus longtemps, de sorte qu'au fur et à mesure que les gens vieillissent, l'éventail des emplois possibles se resserre. Souvent, les plus âgés doivent accepter des situations que des jeunes dédaignent parce qu'elles sont relativement mal rémunérées ou peu reluisantes socialement.

Alors, monsieur l'Orateur, les personnes âgées se trouvent actuellement plus que jamais dans une situation difficile. Les travailleurs qui profitent d'un emploi stable dans une société dont ils font partie depuis un grand nombre d'années peuvent espérer continuer, jusqu'à l'âge de 65 ans, à travailler pour cet employeur. Parfois même, certains les garderont jusqu'à l'âge de 70 ans. Je connais quelques exemples dans ma circonscription. Cependant, la situation n'est pas la même pour ceux qui ne profitent pas de ces emplois stables. Pour ceux-là, l'obtention d'un emploi à l'âge de 50 ou 55 ans devient très difficile; ils n'ont presque aucune ressource et doivent attendre l'âge de toucher la pension de sécurité de la vieillesse qui est actuellement fixé à 65 ans.

Monsieur l'Orateur, dans le bill, on porte une attention un peu plus particulière à la diminution de l'âge de la retraite des fonctionnaires; à mon avis, on devrait étendre cet avantage à toutes les classes de la société et permettre au moins à ceux qui le désirent de prendre leur retraite autant dans la Fonction publique que dans l'entreprise privée, dès l'âge de 60 ans. Cela ne devrait peut-être pas les obliger à prendre cette retraite-là à 60 ans, mais il faudrait au moins que ceux qui le désirent puissent avoir la possibilité de se retirer du marché du travail actif avec l'assurance de toucher un revenu suffisamment élevé pour leur permettre de mener une vie convenable.

Étant donné une telle disposition, monsieur l'Orateur, les personnes qui ont travaillé pendant 30, 35, 40 ou même 45 ans pourraient avoir accès à une retraite et profiter des choses qu'elles ont contribué à créer durant leur vie active de travail, et je pense qu'elles le méritent.

Dans l'hémisphère nord, en Amérique, surtout au Canada, le peuple est reconnu pour avoir du cœur au ventre et ne pas lésiner sur l'effort qu'on lui demande de faire.